



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignants

Question écrite n° 35831

Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur les taux de remuneration des heures d'enseignement assurees hors service soit par des personnels en poste, soit par des intervenants exterieurs au sein des instituts universitaires de technologie. Aucune reevaluation significative du taux de cette remuneration n'a eu lieu depuis dix ans puisqu'il n'a augmente que de 28,10 p 100 en dix ans contre 166,90 p 100 pour l'indice INSEE Salaire horaire. Cette situation explique les difficultes croissantes rencontrees dans le recrutement des enseignants vacataires indispensables qui assurent 30 a 50 p 100 des heures de formation. En consequence, elle lui demande a quel moment il envisage de reviser substantiellement les taux horaires afin de permettre un fonctionnement normal des institutions concernees.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35831

Rubrique : Enseignement superieur: personnel

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 423